



Février 2017

Discussion du projet de loi de finances pour 2017
« La politique des territoires »... et les services publics !
Compte rendu des débats du mardi 15 novembre 2016

Intervention d'André Chassaigne

« Madame la présidente, Messieurs les Ministres, Madame la Secrétaire d'État, chers collègues, il faut se rendre à l'évidence, **des millions de nos concitoyens ont le sentiment de vivre aujourd'hui une situation de relégation sociale et territoriale.** Ils vivent dans des secteurs urbains, périurbains et ruraux, des territoires où l'égalité républicaine n'est plus respectée.

De principe fondateur et régulateur de notre pacte social, **notre égalité républicaine est désormais regardée comme un slogan qui sonne creux.** Il faut mesurer combien la colère grandit, alimentant le rejet de nos institutions.

Cette situation d'une extrême gravité devrait mobiliser le pays tout entier, les élus politiques que nous sommes, le Gouvernement... Au lieu de quoi nous restons dans l'incantation. **Les initiatives se multiplient, mais les crédits ne suivent pas.** La politique des territoires à laquelle est rattachée depuis 2015 la politique de la ville affiche des moyens bien plus modestes que ses ambitions.

Alors que nous annonçons un nouveau programme de renouvellement urbain, **les crédits de la politique de la ville continuent à se réduire.** Ils ont ainsi chuté de 16 % depuis 2014, passant de 496 millions d'euros à 416 millions d'euros pour 2017.

Dans nos campagnes, afin de garantir l'égalité d'accès aux services pour tous, le Gouvernement s'est certes fixé l'objectif d'implanter 1 000 maisons de services publics d'ici à la fin de l'année 2016, en s'appuyant en particulier, pour la moitié, sur un plan de partenariat avec La Poste. Ce projet se veut une tentative pour réparer la casse des services publics opérée par la droite sous les deux précédents quinquennats. Pourtant, **ces mesures restent le paravent d'un recul**

généralisé des services publics de proximité, qui se matérialise dans la fermeture de postes de plein exercice, de trésoreries, de guichets SNCF, voire de petites gares, de gendarmeries et j'en passe.

D'un outil pertinent pour les plus petites communes, nous sommes passés à la normalisation d'une forme de service public intermittent sur des territoires toujours plus vastes, qui laisse aux habitants des zones rurales le sentiment d'être méprisés.

Prenons le cas de La Poste. **Nous assistons à une accélération de la réduction du réseau postal, et cela en tous points du territoire.** La Poste a pourtant bénéficié en 2015 de plus de 350 millions d'euros de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Le service universel de la distribution du courrier, l'accessibilité bancaire, la présence postale sur l'ensemble du territoire sont des missions fondamentales de La Poste. Elles le sont d'autant plus dans un contexte marqué par l'explosion de la pauvreté et la permanence des besoins de proximité.

Ces missions de service public sont aujourd'hui directement menacées par des logiques de rentabilité financière de court terme. Au nom de l'adaptation du réseau aux contraintes économiques, les fermetures s'accroissent dans le monde rural et désormais aussi dans les villes.

Je pourrais également évoquer **le manque cruel de médecins en milieu rural** et les difficultés rencontrées par les élus locaux non seulement pour rechercher de nouveaux médecins mais également, parcours du combattant, pour obtenir l'autorisation d'exercice lorsque les praticiens ne sont pas de nationalité française. Ainsi, le manque de médecins généralistes, pédiatres, gynécologues et ophtalmologistes ne cesse de s'accroître dans les territoires ruraux, en

particulier dans mon département du Puy-de-Dôme.

Je souhaite aussi aborder **le manque cruel d'accès au très haut débit que connaissent, non seulement les particuliers mais également les entreprises en milieu rural.** Or cet accès devient incontournable pour une majorité d'entre elles. La qualité de l'accès à internet est également préoccupante. Nous sommes ainsi interpellés par des personnes ayant des gîtes ruraux qui ne peuvent pas faire de réservations, des représentants de la petite hôtellerie, des agriculteurs, qui doivent utiliser de plus en plus le numérique pour leurs déclarations multiples. Ils restent parfois des semaines sans accès à internet. C'est ça la réalité.

À l'ère du numérique, de tels dysfonctionnements à répétition entravent la vie économique.

Ces quelques exemples, que chacun d'entre nous pourrait malheureusement multiplier, soulignent, je le dis avec gravité, **la nécessité de bâtir une véritable stratégie de reconquête du service public, dotée de grands moyens budgétaires. L'heure est grave.** Il faut que les comités interministériels, les contrats de ville, les contrats de ruralité soient vraiment animés, au-delà des mesures d'affichage, par la volonté de répondre aux besoins concrets des populations plutôt qu'habités par le souci de rationner les dépenses.

Devant le constat alarmant que le développement équilibré des territoires et une politique de services publics ambitieuse ne comptent pas dans les priorités du Gouvernement, vous comprendrez à la fin de cette intervention que **les députés Front de gauche du groupe de la Gauche démocrate et républicaine ne voteront pas les crédits de cette mission** ».

**Réponse de M. Jean-Michel Baylet,
Ministre de l'aménagement du
territoire, de la ruralité et des
collectivités territoriales**

« Nous avons adopté 104 mesures, pour la plupart entrées en application, y compris **les contrats de ruralité** – pendant des contrats de ville –, que nous venons de décider au Comité Interministériel aux Ruralités de Privas et qui remportent un succès indéniable. J'ai fléchi vers ce dispositif 216 millions d'euros dans le cadre du

fonds de soutien à l'investissement local géré par mon ministère, qui fonctionne très bien.

Nous n'oublions pas la ruralité, et ne l'opposons pas aux métropoles ou aux régions. Nous veillons à chacune des collectivités, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire harmonieuse et intensive – ce qui était loin d'être le cas en d'autres temps ! Nous avons mis en place un partenariat État-régions et accordé à celles-ci des financements, y compris 2,5 points de TVA à partir de 2018 et 450 millions d'euros, votés hier, dès cette année. Nous avons signé un pacte État-métropoles pour accompagner ces dernières dans leur développement. Nous avons passé des contrats de ville et créé les contrats de ruralité.

Avec les 104 mesures adoptées, nous avons appréhendé **les quatre priorités essentielles de la ruralité.**

D'abord, **ramener les services publics dans les campagnes**, au travers des maisons de services au public – qui seront mille à la fin de l'année.

Ensuite, **développer l'offre de soins de proximité** grâce aux maisons de santé – qui seront également mille à la fin de l'année – et grâce au recrutement de jeunes médecins auxquels nous donnons une bourse pour qu'ils aillent s'installer dans ces zones.

Enfin, les deux dernières priorités, c'est le développement de la téléphonie mobile et du numérique. Nous avons lancé **le plan « France très haut débit »**, doté de 20 milliards d'euros dont 3,5 milliards mobilisés par l'État. Je vous rappelle que le plan précédent était de 900 millions d'euros, et qu'il n'a jamais été mené à bien.

Quant à **la téléphonie mobile**, nous sommes en train d'équiper les derniers centres bourgs et ces derniers le seront tous à la mi-2017. Indéniablement, nous avançons.

Vous avez raison, Monsieur le Député, de dire que la téléphonie et le numérique sont indispensables à la ruralité. Mais le péché originel repose sur ceux qui ont vendu les fréquences. Ils ont très bien négocié avec les opérateurs, mais ils ne leur ont imposé aucun contrat, aucun cahier des charges. **Les opérateurs ont choisi de développer l'urbain au détriment de la ruralité qu'ils ont abandonnée.** Nous sommes en train de rattraper cette situation. C'est ce à quoi nous nous employons avec efficacité et détermination ».